



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

MISSIONS

- organiser et gérer l'ensemble :
 - . des plateaux concernant les catégories U 6 à U 13,
 - . des rencontres concernant les catégories U 10 à U 13,
- élaborer les calendriers des plateaux et des rencontres, en collaboration avec la Commission du Calendrier,
- statuer sur les demandes des clubs en matière de changements de lieux, de terrains, de dates et d'horaires des plateaux et des rencontres,
- statuer sur les suites à donner en cas de non-déroulement des plateaux et des rencontres (forfaits, terrains impraticables, etc.),
- fixer les dates auxquelles sont remis les plateaux et les rencontres qui n'ont pu se dérouler à la date initiale,
- s'assurer du respect des règles applicables à la Feuille de Match Informatisée et décider des sanctions à appliquer en ce domaine,
- collaborer avec la Commission du Football Féminin pour harmoniser les calendriers et les sites d'accueil des plateaux,
- collaborer au sein de la Commission Événementiel à l'organisation des Finales départementales du Festival Foot U 13 et de la Journée Nationale des Débutants,
- collaborer avec la Commission du Programme Educatif Fédéral et inciter les acteurs du Football d'Animation à l'utiliser en l'adaptant à leurs actions au quotidien,
- collaborer avec la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education et la Commission de Discipline lorsqu'il s'agit d'un match sensible,
- promouvoir la pratique et réfléchir à ses évolutions en lien avec les attentes des joueurs, des clubs et les préconisations fédérales,
- mettre à jour les règlements spécifiques en adéquation avec les décisions prises,

- être garante du respect par les clubs de la réglementation qui leur est applicable,

Elle peut, pour cela, effectuer des visites sur les terrains ou procéder à des auditions, si nécessaire.

- être force de proposition auprès du Bureau du Comité de Direction en ce qui concerne l'organisation du Football d'Animation.